

Peut on parler d'une présidentialisation du régime anglais?

Par Fabien35, le 02/12/2006 à 09:20

Bonjour,

J'ai une dissertation à effectuer en Droit constitutionnel "Peut on parler d'une présidentialisation du régime anglais?

Ma problématique: Dans quelle mesure peut on dire que certaines caractéristiques du régime parlementaire anglais se rapprochent de celles d'un régime présidentiel?

Je pense parler dans une première partie d'une prédominance de l'executif, et dans une deuxième partie d'une présidentialisation à nuancer(séparation organique souple).

pensez vous que je suis sur la bonne voie, et pouvez vous me donner quelques idées . D'avance merci.

Par mathou, le 02/12/2006 à 16:37

Je trouve que tu es sur la bonne voie, mais que ta problématique n'est peut-être pas assez " engagée ". Il faudrait voir avec les intitulés des parties. Si tu développes un peu plus on te quidera that found or type unknown

Par Fabien35, le 02/12/2006 à 20:11

Merci beaucoup,

Problématique:Le mode d'organisation et de fonctionnement du pouvoir politique britannique s'est il présidentialisé ?

I La suprématie du Premier ministre à l'origine d'un gouvernement présidentiel

- A) Une mise en scène assurant la suprématie du Premier Ministre
- 1) Lors des élections

Seul le leader du parti gagnant peut devenir Premier Ministre. Les citoyens, en votant pour le parti savent déjà qui sera Premier Ministre si le parti gagne. Cela conduit au fait qu'aujourd'hui, la compagne est d'avantage centrée sur le leader (en mettant en avant ses atouts etc.) plutôt que pour le parti. Dans cette mesure c'est très proche du régime présidentiel.

2) Les collaborateurs du Premier Ministre

Aux Etats Unis, le Président s'entoure de collaborateurs.Le fait que Tony Blair tend de s'entourer des membres proches au gouvernement se comporte donc comme un président.

- B) L'autorité du Premier Ministre par rapport aux autres organes
- 1) Les moyens d'action du gouvernement sur le Parlement

II Un gouvernement présidentiel limité

A)Le Premier minsitre chef du gouvernement

Séparation souple des pouvoirs contrairement au régime présidentiel où l'executif ne procède pas du législatif

1)

- B) Des moyens de contrôle mutuels entre l'executif er le législatif
- 1) Le contôle du Parlement sur le Gouvernement
- 2) Les moyens d'action de l'executif sur le législatif
- a) la révocation

.

S'il vous plait pouvez vous m'aider? d'avance merci

Par mathou, le 02/12/2006 à 22:40

:wink:

Bel effort d'avoir développé jusqu'aux 1) et 2), on voit bien ce que tu veux dire Image not found or type unknown

A te lire tu sembles faire une distinction entre une certaine pratique politique assez similaire à celle des Etats-Unis (je sais pas si on peut illustrer avec des exemples tirés de la guerre actuelle et des alliances USA-Angleterre donc dans le doute je ne dis rien) et les outils / moyens constitutionnels qui font du régime anglais une application particulière du régime présidentiel ? Enfin je le comprends comme ça, je pense que dans l'introduction tu donneras la définition du régime présidentiel et que tu en passeras le " canevas " sur l'application

anglaise pour en démontrer les spécificités. Image not found or type unknown

Deux petites remarques sur la terminologie : le sujet parle de " régime anglais ", pas du " gouvernement ", et le régime anglais a précédé le régime purement présidentiel, donc il y aurait eu influences réciproques.

Mais mes souvenirs de constit' remontent à loin, attends que quelqu'un donne son avis.

Je signale juste cette page pour ceux que ça intéresse : http://www.droitconstitutionnel.net/cours_dcGB.htm et http://www.droitconstitutionnel.net/cours_dcUSA.htm

Par Fabien35, le 04/12/2006 à 20:42

Bonsoir, je bloque vraiment pouvez m'aider un petit peu s'il vous plait?

D'avance merci. Image not found or type unknown